

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL  
CIVIL DE L'ETAT

DECRET n° 86/453 du 4/12/85  
MTERFPPS-DGFP-DGPCE-*SNV*  
portant inscription au tableau d'avancement/  
au titre de l'année 1985, de certains Inspecteurs  
de l'Enseignement Primaire des cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I, des services  
sociaux (Enseignement), de la République Populaire  
du Congo.

LE PREMIER MINISTRE,

( I S A S ) :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.84, portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23.0.84, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62, portant statut Général des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.62, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62, portant statut Général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.64, fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;  
(/u le décret n° 65/170/FP-IE du 25.6.65, réglementant l'avancement des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 74/70 du 31.12.74, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80, portant déblocage des avancements, des agents de l'Etat ;  
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84, portant nomination du Premier Ministre ;  
(/u le décret n° 85/1423 du 7/12/85, portant nomination des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 85/1434 du 17/12/85, portant organisation des intérieurs des Membres du Gouvernement ;  
~~(/u le décret n° 84/529 du 19.10.84, portant nomination des Membres du Gouvernement ;~~  
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.85, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions de situation administratives des agents de l'Etat ;  
(/u le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville, en date du 26 Juillet 1985.

D E C R E T E

.....

*Maur*

ARTICLE 1er : *P* sont inscrits au tableau d'avancement, au titre de l'année 1985, les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux (Enseignement), de la République Populaire du Congo, dont les noms suivent :

POUR LE 7<sup>e</sup> ECHELON

à 2 ans

- |            |                   |             |
|------------|-------------------|-------------|
| - MOKALA   | (Gaston)          | Brazzaville |
| - NZCUNGOU | (Levy - Emmanuel) | " - "       |
| - OLEMBE   | (Jean - François) | " - "       |

POUR LE 8<sup>e</sup> ECHELON

à 2 ans

- |                     |             |             |
|---------------------|-------------|-------------|
| - BAGAMBOULA        | (Etienne)   | Bouenza     |
| - NDENGUE           | (Dominique) | Brazzaville |
| - NKOUNKOU-MASSAMBA | (Paul)      | Pool        |
| - NZOUNZA           | (Charles)   | Brazzaville |
| - SAMBA             | (François)  | " - "       |

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 4 AVRIL 1986

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COMRO MATSICHA.-

  
A. E. Edouard FOUNGUI.-

AMPLIFICATIONS :

- MEFA-CAB..... 2
- DI AA/SP..... 5
- DGB..... 2
- DCF..... 2
- DGPCE..... 2
- DCSSIERS/DI AA..... 8
- DCSSIERS-DFP..... 8
- SCEFA..... 2
- INTERESSES..... 8
- IGE..... 2
- COMITE DU PARTI MEFA..... 1
- FETRASSEIC..... 1
- BST/DGFP..... 2